

République française

Département de la Meuse

## COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 20 mai 2025

Membres en exercice :

6

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN

Présents : 6

**Présents :** Sylvie DAILLY, Stephane JACQUEMET, Jeremy JACQUEMIN, Aline THIRION, Annick WILLIE

Votants: 5

Pour: 5

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie DAILLY

### Objet: Vote du compte administratif Service des eaux 2024 - DE\_2025\_404

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAILLY Sylvie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 102.48			18 992.88	7 102.48	18 992.88
Opérations de l'exercice	30 328.43	16 659.83	98 070.61	105 307.75	128 399.04	121 967.58
<b>TOTAUX</b>	<b>37 430.91</b>	<b>16 659.83</b>	<b>98 070.61</b>	<b>124 300.63</b>	<b>135 501.52</b>	<b>140 960.46</b>
Résultat de clôture	20 771.08			26 230.02		5 458.94
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		5 458.94
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,



Fait et délibéré à LEVONCOURT, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en séance, les  
jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marie-Pierre VERDUN



AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2025 055-215502899-20250520-DE_2025_404-DE